

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 septembre 2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 2 octobre 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 15
--

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – LETOURNEUR Magaly - FENOUILLEIRE Claire – YBERT Valéry - PICQUENOT Sonia - ASSELINE Charline – MARGUERIE Guillaume.

Absents excusés :

GIAVARINI Amandine a donné procuration de vote à GIAVARINI Pascal.
GRINCOURT Vincent a donné procuration de vote à VANDEN AWEELE Guy.
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Cession du lot n°8 (parcelle AH 316) du lotissement communal des Mares DEL2026-10-03

M. Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une proposition d'achat pour le lot n° 8 (parcelle AH 316) du lotissement communal des Mares.

Il propose aux conseillers de l'autoriser à commercialiser ce lot.

Il précise que lors de la séance du conseil municipal du 27 août dernier, une délibération a été prise fixant la vente de cette parcelle au tarif primo-accédant.

Les futurs acquéreurs ne pouvant prétendre au tarif primo-accédant, il convient de modifier cette délibération.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La délibération du 27 août 2026, n° DEL2026-08-02,

VU, La pré-réservation du lot n°8 du lotissement communal des Mares en date du 5 mars 2025 par Madame Zélie LOZOUET et M. Léandre LOZOUET,

VU, La délibération n° DEL2025-09-02 du 18 septembre 2025 fixant le prix et les conditions de vente des parcelles du lotissement communal des Mares,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n°8 du lotissement communal des Mares, parcelle cadastrée Section AH, Numéro 316, d'une superficie de 571 m², à Madame Zélie LOZOUET, domiciliée 52 rue des Mares 50430 Saint-Germain-sur-Ay et M. Léandre LOZOUET, domicilié 36 rue Henri Ernice 50430 Saint-Germain-sur-Ay (achat en indivision 50/50 LOZOUET Zélie – LOZOUET Léandre) au prix de 70,00 € m², soit 33 938,32 € HT + 6 031,68 € (Tva sur marge), soit un prix total de 39 970,00 € et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay ;

Article 2 : que cette délibération modifie la délibération du 27 août 2026, n° DEL2026-08-02.

Adopté à la majorité
(15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 1^{er} octobre 2026

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES

